

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 99-101 DU 15 FEVRIER 1999

Chargeant Monsieur ATTIN Sourou Joseph,
Ministre des Travaux Publics et des Transports de
l'intérim de Monsieur SAKA G. Saley, Ministre du
Développement Rural du 15 au 22 février 1999.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU La Loi N° 90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU La Proclamation du 1er Avril 1996 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 Mars 1996 ;
- VU le Décret N° 98-280 du 12 Juillet 1998 portant composition du Gouvernement ;

DECRETE :

Article 1er.- Le lundi 15 février 1999, Monsieur ATTIN Sourou Joseph, Ministre des Travaux Publics et des Transports est chargé de l'intérim du Ministre du Développement Rural pendant l'absence de Monsieur Saley G. SAKA.

Article 2.- Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 15 Février 1999

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,


Mathieu KEREKOU.

AMPLIATIONS :

PR 4 - AN 4 - CS 2 - CC 2 - CES 2 - HAAC 2 -
PMCAGRI 4 - MPSCF 4 - SGG 4 - MF 2 - AUTRES
MINISTERES 16 - DEPARTEMENTS 6 - JO.1.-